



Vol 29 | No 2 | Mars 2016

Conseil fédéral des 15,
16 et 17 mars

EN ACTION

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC | fiqsante.qc.ca



Patrick Martin, professeur adjoint à la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval

UNE ÉTUDE CONFIRME LE RAS-LE-BOL DES INFIRMIÈRES

C'est avec beaucoup d'intérêt que les déléguées ont écouté Patrick Martin, invité à venir présenter les principaux constats et les résultats de sa recherche intitulée « Contraintes vécues, idéal normatif et actions déployées en vue de transformer l'exercice de la profession infirmière en centre hospitalier : une étude exploratoire auprès d'infirmières québécoises politiquement engagées ».

Bien que son étude porte sur les infirmières, lors de ses entrevues, M. Martin a pu sentir et même constater que les problématiques vécues par les infirmières sont sensiblement les mêmes chez les infirmières auxiliaires, les inhalothérapeutes et les perfusionnistes.

Soulignons que des militantes de la FIQ ont participé à des entrevues dans le cadre de la recherche qualitative de M. Martin. Plusieurs circonstances ont mené à la réalisation de cette recherche, notamment l'évolution socioéconomique au Québec, la crise économique de 1990, la refonte de l'organisation des services publics, les restrictions budgétaires, l'exode croissant de la relève qui quitte la profession après quelques années parce qu'elle est déjà à bout de souffle, le départ à

la retraite de plus de 15 000 infirmières entre 2011 et 2016.

Les conséquences qui en résultent sont tout aussi sombres : heures supplémentaires obligatoires, violence, épuisement professionnel, désir de quitter la profession, santé mentale affectée, dépression, etc. M. Martin a concentré son étude au sein des centres hospitaliers en constatant dans les écrits que les infirmières étaient sous la contrainte principalement dans ces milieux.

Le but de l'étude de M. Martin visait à explorer, auprès d'infirmières soignantes politiquement engagées qui exercent en milieu hospitalier, ce qu'il en est de l'exercice de la profession infirmière dans les hôpitaux du Québec, ce en quoi consistent les contraintes qu'elles vivent comme soignantes dans leur travail quotidien, ce qu'elles souhaitent y vivre et ce qu'elles ont comme idées ou ce qu'elles mobilisent comme actions individuelles et collectives pour transformer l'exercice de leur profession.

SUITE P. 3



POSTE-PUBLICATION
Convention 40007983

(adresse de retour)
FIQ Québec | 1260, rue du Blizzard,
Québec (Qc) G2K 0J1

1. Céline B. Tranquille, Centre universitaire de santé McGill 2. Denis Dubé, CHUM 3. Linda Ross, CISSS de la Montérégie-Centre 4. Isabelle Hall, CISSS de la Côte-Nord

MOT DE LA PRÉSIDENTE

FIQ en Action, vol. 29, n° 2, mars 2016 | Publié par le service Communication-Information après chaque instance de la FIQ | Tirage : 66 000 exemplaires | Montage graphique : Josée Roy | Photographies : Jacques Lavallée | Photo couvert : Johanne Renaud, CISSS de l'Outaouais | Impression : Solisco | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication FIQ en Action » | Papier 100 % recyclé | Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, faites-en la demande à info@fiqsante.qc.ca | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) | fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca



LE SYSTÈME DE SANTÉ SOUS RESPIRATEUR ARTIFICIEL!

Régine Daurout

C'est confirmé, l'austérité se poursuivra cette année. Le budget du ministre des Finances, Carlos Leitaó, présenté le 17 mars dernier, fera encore plus mal aux patient-e-s. Pour une troisième année consécutive, nous aurons droit à d'importantes compressions dans le secteur de la santé et des services sociaux, des compressions qui envoient le système public aux soins intensifs.

UNE BONNE NOUVELLE POUR LES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

Le 16 mars dernier, la FIQ a été la première organisation syndicale à signer une entente avec le gouvernement pour la création du titre d'emploi de candidate à l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire (CEPIA). Il s'agit d'un gain important obtenu par la Fédération lors de la dernière négociation. Les titulaires d'un diplôme d'infirmière auxiliaire pourront exercer leur profession dans l'attente de l'obtention de leur permis de pratique par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ).

Cela permettra de corriger une situation inadmissible qui empêchait les diplômées de travailler dans le réseau et de les mettre à profit pour le bien-être des patient-e-s. La FIQ est très fière de ce gain pour les infirmières auxiliaires.

Avec une croissance des dépenses de seulement 2,4 % en santé et services sociaux pour 2016-2017, le gouvernement libéral impose des coupes importantes dans tous les secteurs et ce sont les patient-e-s qui en feront les frais et les professionnelles en soins, partout au Québec. Nous étions présentes au dépôt du budget et nous l'avons dénoncé vigoureusement. Nous avons porté la voix des patient-e-s, des infirmières, des infirmières auxiliaires, des inhalothérapeutes et des perfusionnistes.

Ce budget confirme aussi le souhait du gouvernement d'instaurer un système de financement axé sur les patient-e-s. Or, pour le moment, la vision du ministre de la Santé sur cette question n'est ni plus ni moins la privatisation des soins, privatisation profitable aux cliniques privées et aux médecins entrepreneurs. C'est le saccage du réseau public de santé par le gouvernement Couillard qui se poursuivra.

Le ministre Barrette a annoncé dernièrement la mise en place du projet pilote qui vise à comparer les coûts de production des chirurgies pour ultimement introduire le financement à l'activité en transférant les chirurgies dans trois cliniques privées appartenant

à des médecins propriétaires. Ce projet pilote permettra même aux médecins de faire des profits.

La FIQ a dénoncé publiquement le grand risque de concertation entre ces trois cliniques pour fixer les prix des chirurgies. Cela fausse complètement les données de l'exercice de comparaison des coûts entre le public et le privé. N'est-ce pas ce que l'on appelle de la collusion? Et cela sans compter que le ministre souhaite accorder, sans aucune gêne ni retenue, un lucratif contrat de 64,5 millions de dollars à une firme amie pour implanter une méthode de comptabilité informatisée pour déployer le financement à l'activité dans le réseau. Ce contrat, le ministre veut l'octroyer sans appel d'offres, ce qui est tout à fait scandaleux!

On le voit encore dans le dossier de la clinique de proximité SABSA de Québec. Le ministre Barrette refuse d'assurer le financement de la clinique et celle-ci devra donc fermer le 1^{er} mai prochain. Et pourtant, la clinique a fait ses preuves, elle a démontré qu'en laissant aux infirmières et aux infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne toute leur autonomie, c'est payant pour l'État et pour les patient-e-s.

Le modèle SABSA permet de générer des économies de près de 200 000 \$ par année avec un temps d'attente à peu près inexistant pour les patient-e-s. Mais pour Gaétan Barrette, c'est le carcan médical qui domine. Il est incapable de concevoir une autre façon de dispenser des soins, il ne croit qu'en une première ligne médicale. Tout ce qu'il offre à SABSA c'est d'intégrer son IPS dans un groupe de médecine familiale. Ce n'est en aucun cas une option envisageable.

Avec le gouvernement Couillard, nous assistons à une privatisation constante, toujours au profit des médecins. Des solutions pour faire mieux à moindres coûts, il y en a. Nous avons suggéré au ministre des Finances de mettre fin à l'odieux privilège qu'ont les médecins de pouvoir s'incorporer et ainsi bénéficier de nombreux avantages fiscaux. En mettant fin à cette pratique injustifiable, l'État pourrait économiser plus de 150 millions de dollars par année.

Nous ne lâcherons pas prise, nous continuerons à nous battre. Nous ne laisserons pas un pouce à ce gouvernement dans ses tentatives de privatisation. Les professionnelles en soins constituent la solution aux problèmes d'accessibilité. ■

Sauvons la clinique SABSA

Contribuez à assurer la pérennité de la clinique de proximité de la Coopérative de solidarité SABSA à Québec en signant la pétition parrainée par la députée Agnès Maltais.

Avec plus de 1 500 dossiers actifs, le succès des soins offerts par une infirmière praticienne spécialisée et des infirmières dans cette clinique à une clientèle marginalisée a été démontré et appuyé par des chercheurs de l'Équipe de soins primaires intégrés.

En Ontario, plusieurs cliniques d'infirmières sont déjà actives. Le déploiement de telles cliniques au Québec pourrait permettre à la population d'avoir accès à des services de première ligne.

Vous pouvez signer la pétition jusqu'au 25 avril 2016 : <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-5883/index.html>



Aidez-nous à faire pression sur le ministre de la Santé

ORGANISATION DU TRAVAIL

Une étude confirme le ras-le-bol des infirmières (suite)



Claudiane Gélinas, CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec



Marie-Josée Forget, CIUSSS de l'Estrie - CHUS (SPSE)

UNE ÉTUDE CONFIRME LE RAS-LE-BOL DES INFIRMIÈRES (SUITE)

Toutes les infirmières rencontrées au cours de cette étude ont mentionné la problématique de la surcharge de travail, la difficulté de pouvoir exercer leur rôle de soignante, la diminution de la qualité des soins, la gestion déficiente, le climat de peur qui règne : une gestion qui s'appuie sur la peur, la peur de parler entre collègues et d'être dénoncée, la peur de nuire aux patient-e-s en raison des conditions de travail difficiles dans lesquelles elles doivent travailler, voire la peur d'être associées au syndicat, ce qui les amènent à consulter leur syndicat lorsqu'elles sont rendues dans une situation extrême.

CE QUE LES INFIRMIÈRES SOUHAITENT

Les infirmières qui ont participé à cette étude ont indiqué qu'il faut changer les structures des centres hospitaliers, c'est-à-dire qu'il faut transformer l'organisation du travail, prévoir les effectifs à long terme, déléguer des tâches à d'autres professionnel-le-s, notamment aux infirmières praticiennes spécialisées qui pourraient prescrire certains médicaments et impliquer les infirmières dans les processus décisionnels qui les concernent.

Elles souhaitent aussi avoir une réelle reconnaissance de la part des gestionnaires relativement au travail qu'elles font. Elles veulent pouvoir discuter davantage avec les gestionnaires qui sont étonnamment de plus en plus nombreux au sein des centres hospitaliers, mais souvent absents de leur milieu (rencontres, réunions, CA, etc.).

Elles ont également indiqué qu'il faut mettre en place des stratégies pour favoriser la mobilisation des infirmières et une ouverture aux différentes réalités vécues par chacune d'entre elles dans leur milieu de travail respectif.

Pour les déléguées, la recherche de M. Martin est le miroir de ce qui se passe réellement sur le terrain. Elles ont été nombreuses à renchérir par des commentaires et des témoignages, en voici quelques-uns :

« Votre étude m'a été très utile, je m'en suis servie pour faire une intervention lors d'un CA dans mon CIUSSS. »

« Cette étude est très préoccupante, il serait également intéressant d'approfondir le volet féministe. »

« Il faut être fortes aujourd'hui pour exercer cette profession. Les jeunes quittent le milieu tôt. »

« Il faut s'attaquer aux représailles que les infirmières vont avoir de leur employeur si elles agissent individuellement. »

« Le travail de soins est marginalisé par la société. »

« Il faut préparer la relève à agir pour que ça change sur le terrain. »

« Je suis une militante de longue date et j'ai vu le réseau se détériorer. Nous ne sommes plus des humains, nous sommes devenues des statistiques. »

« C'est la violence organisationnelle qui s'installe sournoisement, les infirmières ont peur de dénoncer des situations aberrantes. »

N'hésitez pas à consulter la recherche de Patrick Martin, elle vous donnera des pistes de solution pour vous faire respecter : <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/13042>

« Il faut donner les outils aux étudiantes en soins infirmiers pour qu'elles puissent mieux comprendre ce qui les attend, il faut les former et les préparer pour qu'elles soient capables de changer les choses. »

Patrick Martin





RÉORGANISATION DANS LE RÉSEAU DE LA SANTÉ : LES DÉFIS SONT GRANDS!

Les déléguées ont échangé une fois de plus sur les grands chambardements qui s'opèrent actuellement dans le réseau de la santé. La transformation des établissements en centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) et en centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) a des impacts majeurs sur l'organisation des soins, le travail des professionnelles en soins de même que sur la façon d'exercer l'action syndicale pour répondre aux besoins des membres.

Regroupées en tables rondes, les déléguées ont été invitées à discuter des enjeux et des défis liés à cette réorganisation du réseau de la santé. Ces échanges sont précieux dans un tel contexte de restructuration, car ils permettent de partager les différentes expériences et de proposer des pistes de solution.

Depuis déjà plusieurs semaines, les représentantes syndicales travaillent chaque jour afin de s'adapter à la restructuration et de s'assurer que

les droits des membres de la FIQ sont respectés.

UNE VOIX POUR TOUT LE MONDE

La fusion actuelle des établissements du réseau de la santé ne vise que les établissements publics isolant ainsi les établissements privés et les établissements privés conventionnés. Avec ce nouvel élément de la conjoncture, combiné à la recommandation du congrès de 2014 d'entreprendre des travaux

visant à mettre en place une organisation phare en santé, la Fédération est convaincue qu'il faut offrir une voix significative à ces établissements au sein de l'organisation. Un lieu pour partager leurs préoccupations et prendre des décisions qui les concernent.

C'est donc pour répondre à cette nouvelle réalité que les discussions pour définir les pourtours de cette nouvelle voix vont se poursuivre. Un dossier à suivre! ■



Camil Bouchard

LUTTONS POUR L'AVENIR DE NOS ENFANTS

Quelle heureuse rencontre à ce conseil fédéral entre les déléguées et Camil Bouchard, auteur du rapport « Un Québec fou de ses enfants » et de plusieurs ouvrages dans les domaines de l'éducation et de la psychologie.

Si les préoccupations des professionnelles en soins tournent autour du réseau de la santé, de sa réorganisation, des compressions qui affectent la qualité et la sécurité des soins offerts et des conditions de travail qui y sont souvent inhumaines, il n'en demeure pas moins qu'elles sont également des parents, des citoyennes du Québec.

Ainsi, le sort réservé aux centres de la petite enfance (CPE) les touche grandement, que ce soit de près ou d'un peu plus loin. D'ailleurs, les similitudes sont nombreuses entre le saccage de ce service public et celui du réseau de la santé, tous deux imposés par le gouvernement libéral. M. Bouchard l'admet lui-même, le coût des CPE

pour le gouvernement peut sembler effarant. Les mesures facilitantes qui ont été mises en place ont connu un incroyable succès, qui a probablement dépassé l'évaluation de départ. Toutefois, c'est par milliards qu'on peut compter les retombées économiques du retour au travail de dizaines de milliers de femmes qui ne l'auraient pas fait autrement.

Les études le démontrent, la qualité des services offerts en CPE dépasse de beaucoup celle des services offerts dans les garderies commerciales. L'expérience professionnelle y est plus grande (10 ans comparativement à 2 ans), puisqu'on y observe moins de mouvement de personnel et les interactions entre

les parents et les éducatrices sont nettement plus nombreuses. Ce dernier aspect constitue d'ailleurs l'une des plus importantes distinctions entre les deux types d'organisation.

Les compressions budgétaires imposées à répétition aux CPE sont en train de changer la donne. Ces milieux sécuritaires et bienveillants pour les enfants, cette aide au mieux-vivre des familles, sont en péril.

Les déléguées sont formelles : il faut se lever, il faut lutter collectivement pour faire comprendre au gouvernement que le Québec refuse le traitement réservé aux CPE. Il en va de l'avenir de nos enfants. ■



AMÉLIORER LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET LA COLLABORATION INTERPROFESSIONNELLE

Ce conseil fédéral a été l'occasion pour les déléguées de faire un retour sur les commissions infirmière, infirmière auxiliaire, inhalothérapeute et perfusionniste tenues lors de l'instance de décembre dernier et d'adopter les recommandations soumises par trois d'entre elles.

Rappelons que les commissions sont une structure démocratique et respectueuse des spécificités des professionnelles en soins au sein de la Fédération. Elles ont pour but de réunir les déléguées par catégorie d'emploi afin qu'elles puissent échanger sur leur pratique professionnelle, leur réalité et les enjeux importants pour leur profession respective. Les commissions de décembre visaient plus particulièrement à discuter de l'application de la Loi 90 et de la collaboration interprofessionnelle qu'elles vivent au quotidien dans leur établissement.

Les déléguées ont ainsi pu se pencher sur l'écart entre le champ d'exercice et l'exercice des activités professionnelles (théorie/pratique) et explorer des pistes de solution à implanter au niveau local pour améliorer l'organisation du travail et des soins, les conditions de travail et de vie au travail et la pratique professionnelle des professionnelles en soins.

PERFUSIONNISTES

Les déléguées ont adopté la recommandation soumise par la commission perfusionniste afin d'obtenir le soutien de la Fédération dans la production d'outils permettant de mieux faire connaître et reconnaître leur profession au Québec.

INHALOTHÉRAPEUTES

La recommandation proposée par la commission inhalothérapeute pour que la Fédération produise une publication visant à faire connaître leur profession a été adoptée par les déléguées.

INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

La commission infirmière auxiliaire a proposé cinq recommandations qui ont toutes été adoptées par la délégation. Il a donc été adopté que la FIQ profite de l'implantation de la Loi 10 pour imposer l'uniformité de l'application de la Loi 90 pour les infirmières auxiliaires et qu'elle fasse les démarches nécessaires auprès du gouvernement pour que les employeurs soient dans l'obligation de s'y conformer dans tous les établissements. Il est primordial

pour les infirmières auxiliaires d'être reconnues comme professionnelles en soins au même titre que les autres professionnelles de la catégorie 1, cette reconnaissance professionnelle étant actuellement variable selon l'établissement.

Les déléguées ont également adopté des recommandations pour que la FIQ tienne des actions de mobilisation et de visibilité auprès de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) et auprès des directrices de soins infirmiers pour obtenir leur appui sur l'obtention, dans la pratique, de l'entièreté des activités réservées aux infirmières auxiliaires. Enfin, il a été adopté que la FIQ communique avec l'OIIAQ pour l'encourager à siéger aux tables de discussions nationales, au même titre que les autres ordres et organisations professionnels.

À la suite de l'adoption de ces recommandations, des actions seront proposées par la Fédération et présentées lors d'un prochain conseil fédéral. ■



CONDITION FÉMININE

LA FIQ, UNE VOIX QUI PORTE, DES GESTES QUI COMPTENT



Line Larocque, première vice-présidente, Pascale Navarro, journaliste, Caroline Flageol et Patricia Lajoie, membres du comité Condition féminine, Ginette Raymond, conseillère syndicale au secteur Condition féminine, Line Mercier, Julie Daignault, Lucie Ménard et Claire Alarie, membres du comité Condition féminine



Pascale Navarro

LA FIQ, MILITANTE FÉMINISTE DEPUIS TOUJOURS

Les déléguées ont réitéré à ce conseil fédéral leur volonté de soutenir l'implication des femmes dans les lieux de pouvoir au sein de la Fédération. La première vice-présidente et responsable politique du secteur Condition féminine et les membres du comité Condition féminine ont rappelé l'importance que les femmes puissent continuer à prendre leur pouvoir comme militante au sein de l'organisation.

Rappelons qu'en 1987, la FIQ prenait position en faveur du libre choix en matière d'avortement et décidait de féminiser ses textes compte tenu de son membership composé à plus de 90 % de femmes, ce qui est toujours le cas en 2016! Malgré une plus grande place des femmes dans notre société, des barrières persistent et des solutions concrètes doivent être mises en place pour permettre aux femmes de s'impliquer, de participer et d'investir les lieux décisionnels.

Invitée à s'entretenir avec les déléguées, Pascale Navarro, journaliste, chroniqueuse culturelle et auteure de plusieurs ouvrages féministes, a expliqué que bien que l'égalité semble être atteinte pour plusieurs parce que les femmes sont maintenant présentes dans les écoles, dans les entreprises, au sein des gouvernements, plus on s'approche des instances de pouvoir et de décision, moins il y a de femmes. Pourtant, les décisions nous concernent toutes et

tous, que l'on soit une femme ou un homme.

Ainsi, pour M^{me} Navarro, l'égalité est l'affaire des femmes et des hommes et il faut déboulonner certains mythes sur cette question et donner des façons de les contourner. Les institutions doivent intégrer la notion et la valeur d'égalité dans leur structure en appliquant différentes mesures et différents outils.

L'histoire de la FIQ prouve que les femmes sont fortes, résistantes, influentes et créatives. Elles se sont souvent démarquées par leurs stratégies et leurs actions de mobilisation pour convaincre le public et le gouvernement de la légitimité de leurs revendications.

Elles se sont également jointes à des groupes tels que l'Intersyndicale des femmes, le Collectif Échec à la guerre et la Coalition en faveur de l'équité salariale. Les femmes de la FIQ prennent part aux décisions

qui les concernent et proposent des solutions aux décideurs parce qu'elles sont les mieux placées quand il s'agit de leurs conditions de travail et de leurs droits.

RÉGINE LAURENT, UN MODÈLE DE POUVOIR AU FÉMININ

Le 5 mars dernier, La Presse+ publiait un cahier spécial sur les femmes qui ont marqué l'actualité au Québec. La présidente de la FIQ, Régine Laurent, figurait au nombre des nominées. Qualifiée de « force tranquille » par la journaliste Sophie Ouimet, cette dernière a souligné son travail de défense des intérêts des professionnelles en soins et du système public de santé. M^{me} Laurent a également reçu en 2015 le premier prix Hélène-Pedneault visant à récompenser une Québécoise s'étant distinguée dans le combat pour l'avancement de la cause des femmes. ■

Le secteur Condition féminine, en collaboration avec le comité Condition féminine de la Fédération, rencontrera au cours des prochains mois les syndicats affiliés à la FIQ afin d'échanger sur des façons de maintenir l'implication des femmes au sein de la Fédération et de partager les grands dossiers féministes et les luttes qui sont menées actuellement.

UNE NOUVELLE ÉTAPE VERS UNE CULTURE D'ADVOCACY

Compte tenu du succès remporté par la formation *Advocacy 1*, la Fédération est fière de franchir une nouvelle étape vers des conditions d'exercice humaines pour les professionnelles en soins et des soins sécuritaires et de qualité pour les patient-e-s. Ainsi, à partir du mois de juin, elle offrira un outil en organisation du travail, soutenu par la formation *Advocacy 2*, par lequel elle souhaite mobiliser ses membres et ses militantes.

Les professionnelles en soins sont les témoins de première ligne de ce qui se passe dans le réseau de la santé et la FIQ souhaite multiplier les tribunes pour qu'elles puissent prendre la parole. Le réseau est mis à mal depuis longtemps et la réorganisation actuelle ne réglera rien, bien au contraire. Dans ce contexte de grands bouleversements, les infirmières, les infirmières auxiliaires, les inhalothérapeutes et les perfusionnistes se doivent de dénoncer les aberrations auxquelles elles sont confrontées et elles doivent pouvoir le faire sans craindre les représailles de leurs employeurs. C'est dans cette optique que la formation *Advocacy 2* est développée.

La science et l'art de soigner, ce sont les professionnelles en soins qui les connaissent. Par un mouvement collectif d'*advocacy*, les gestionnaires devront trouver les moyens de mettre leur expertise au centre de leurs décisions de gestion, tout comme les préoccupations et les besoins des patient-e-s.

Les informations supplémentaires sur ce projet seront transmises aux déléguées lors du conseil fédéral des 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2016.